



n° 20100

Presbytère

V. V. réception
définitive.

Le 16. f. 28.

M^r l'Architecte Provincial,

Nous avons l'honneur de vous retourner, comme
suivi à v^{re} lettre n° 6807 du 12 courant, dûment
signé par le Collège des Bourgmestres et Echevins et
par le auteur du projet le procès verbal de la
réception définitive des travaux exécutés par
M^m. Petitjean J et R ~~aux toitures~~ au presbytère
d'Andenne.

Veuillez agréer, M^r l'Architecte provincial, l'as-
surance de n^{re} considération distinguée.

Par le Collège:

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire provisoire,